



sports
vie culturelle
volontariat
musique
bibliothèques
associations
engagement citoyen

==== Vie en société



Comment puis-je participer à la vie des associations ?

Il y a des associations de toutes sortes : professionnelles, sportives, culturelles, sociales, humanitaires, philosophiques, environnementales... Certaines proposent des formations et des activités culturelles, créatives et citoyennes. Cela permet à des personnes de toutes communautés qui habitent un même quartier de se rencontrer, de se connaître et de mieux vivre ensemble. Il y a aussi des associations de citoyens de différentes nationalités, des associations d'amitié, des associations qui aident les personnes à s'intégrer et à participer à la vie culturelle.

En participant à la vie des associations, vous rencontrerez d'autres personnes et vous participerez à la vie de votre communauté locale ou à un projet de société.

Vous pouvez devenir membre ou volontaire. **Être volontaire** c'est donner quelques heures de votre temps à une association. Un volontaire n'a ni salaire ni contrat de travail.



Voici quelques idées : accompagner des personnes handicapées lors d'une activité, aider à organiser une activité culturelle, donner un cours, distribuer des brochures, aider des enfants à faire leurs devoirs, faire des courses pour des personnes âgées, faire du travail administratif...

→ Pour en savoir plus sur le volontariat :

- www.yaqua.org
- www.volontariat.be

→ Pour connaître les associations existantes :

- www.culture.be
- www.educperm.cfwb.be
- www.cbai.be
- www.bruxellessocial.irisnet.be
- et auprès des Centres Régionaux d'intégration en Wallonie (voir chapitre « informations-conseils »)

→ Pour des associations en lien avec les jeunes :

www.servicejeunesse.cfwb.be

Comment est-ce que je peux participer à la vie culturelle ?

Beaucoup d'activités artistiques et culturelles sont organisées. Des spectacles, des concerts et des expositions se déroulent aussi dans de nombreuses communes,



notamment dans les 115 centres culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le service culture de votre administration dispose généralement d'un agenda des activités de la commune.

➔ Les journaux gratuits et les agendas culturels des grands journaux contiennent également des informations. Les centres culturels pourront vous informer sur les activités qu'ils proposent.

Il y a aussi de nombreux musées.



Les musées en Fédération Wallonie-Bruxelles sont gratuits un jour par mois. Certains sont gratuits toute l'année.



Si vous êtes aidés par un CPAS ou par certaines associations, vous pouvez bénéficier de tickets (Article 27), à prix réduit, pour participer à des événements culturels.

Vous avez la possibilité d'emprunter ou de louer des livres dans les bibliothèques ou emprunter des disques de musique ou des films dans les médiathèques

- www.bibliotheques.be
- www.lamediatheque.be

➔ Pour trouver une activité ou un événement culturel près de chez vous : www.culture.be

➔ Pour en savoir plus, consultez l'Espace « citoyens » du site de la Fédération Wallonie-Bruxelles : www.cfwb.be





Comment est-ce que je peux me divertir, me détendre, faire du sport ?

Dès que le climat le permet, des **braderies**, des **brocantes**, des **festivals de musique** ont lieu un peu partout à Bruxelles et en Wallonie. → Les journaux gratuits et les agendas des grands journaux contiennent également des informations. Vous trouverez un agenda des loisirs via l'adresse www.culture.be

Il est possible de pratiquer de nombreux **sports**.

→ Pour en savoir plus : www.adepts.be

Les associations sportives près de chez vous pourront vous renseigner sur les activités qu'elles proposent. → La plupart des communes ont aussi une rubrique « sports et loisirs » ou « tourisme » sur leur site internet.

→ En savoir (encore) plus : consultez l'espace « citoyens » du site de la Fédération Wallonie-Bruxelles : www.cfwb.be (rubrique « loisirs », « tourisme et sport »), et le site de la Commission communautaire française (Cocof) : www.cocof.irisnet.be.



Voir glossaire page 67

